

Décision n° 0805 du 11 septembre 2026 portant nomination des membres de la commission interne des services de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-10 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 251-1 à L. 251-4 et R. 252-52 à R. 252-56 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2026 modifié portant création du comité social d'administration d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le règlement intérieur du comité social d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger adopté le 5 avril 2023 et notamment son article 18 ;

Vu la décision n° 0587 du 29 juin 2023 portant création de la Commission interne des services ;

DECIDE

Article 1^{er} – Sont nommés membres de la commission interne des services de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en qualité de représentants du personnel :

- Sur proposition de la Fédération syndicale unitaire (FSU)
 - En qualité de membres titulaires :
 - Madame Clémence CHAUDIN
 - Madame Christine BERTON
 - Monsieur Anthony DELTOUR
 - Monsieur Jean-Michel SMOLUCH
 - Monsieur Patrick SOLDAT
 - Monsieur Franck PAJOT
 - En qualité de membres suppléants :
 - Madame Emmanuelle BAGLIN
 - Monsieur Pierre BREZOT
 - Madame Isabelle HELENE
 - Monsieur Laurent PICARD
 - Madame Anne PITET

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

4, passage du Colisée 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | Tél. : +33 (0)1 53 69 30 90

1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : +33 (0)2 51 77 29 03

aeфе.gouv.fr

- Monsieur Sébastien VILLE
- Sur proposition du syndicat général de l'éducation nationale - CFDT (CFDT Éducation monde)
 - En qualité de membres titulaires :
 - Madame Pascale CANOVA
 - Madame Myriam LOURY
 - En qualité de membres suppléants :

Les deux sièges de suppléants sont non pourvus (absence de désignation de membres suppléants par l'organisation syndicale CFDT Education-monde)
- Sur proposition l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)
 - En qualité de membres titulaires :
 - Monsieur Boris FAURE
 - Monsieur Laurent SISTI
 - En qualité de membres suppléants :
 - Monsieur Thibault DELOR
 - Madame Latifa NOUMANE

Article 2 – La présente décision abroge la décision n° 0375 du 11 septembre 2025 portant nomination des membres de la commission interne des services de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Article 3 – La secrétaire générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, le 11 septembre 2026

Le Directeur Général

Alexandre MOROIS

